

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 240415AR096CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. WILST Thierry, conseiller délégué de la commune d'Hondschoote, de réglementer le stationnement le long du kiosque, place du Général de Gaulle, dans le cadre des travaux de sablage de celui-ci.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur toutes les places de stationnement le long du kiosque, place du Général de Gaulle à Hondschoote le Mardi 16 avril 2024.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par la société en charge des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. WILST Thierry, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 15 AVRIL 2024

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

